

NON CLASSÉ

Le CNPA devient Mobilians

02 FÉVRIER 2022



Première organisation représentative des métiers de la distribution et des services de l'automobile et de la mobilité en France, le CNPA annonce son changement de nom pour être en phase avec les nouveaux enjeux de la filière automobile et penser les mobilités de demain.

Aujourd'hui, le CNPA devient MOBILIANS : ce nouveau nom, qui exprime à la fois la mobilité et l'alliance, vise à incarner une communauté de professionnels unique et authentique, qui sont les architectes des mobilités de demain. Avec ce changement d'identité, notre organisation se positionne résolument comme un acteur de progrès, au service de toutes les mobilités que nous représentons.

Le CNPA, un siècle au service des professionnels de l'automobile

Depuis sa création en 1902, le CNPA porte la voix des chefs d'entreprises des services de l'automobile et de la mobilité, représente leurs intérêts auprès des différentes institutions, et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers.

D'une poignée d'ingénieurs et de mécaniciens en 1902, ils sont aujourd'hui quelques 160 000 entreprises implantées partout en France, de la startup à l'ETI, soit 500 000 actifs qui accompagnent la mobilité

quotidienne des Français. Ce tissu entrepreneurial d'une rare densité est un héritage précieux et une alliance de talents qui trace l'avenir de notre mouvement.

Au fil des ans, le CNPA s'est constitué comme une véritable force de représentation auprès des institutions et du grand public, permettant d'asseoir son image et de s'imposer aujourd'hui comme le premier mouvement des entreprises des services de l'automobile et de la mobilité en France.

MOBILIANS : un nouveau nom pour accompagner la révolution des mobilités

Les transformations à l'oeuvre au sein de la filière automobile sont aussi immenses qu'inédites : évolution du parc et du mix énergétique, disruptions technologiques, digitalisation des activités, prise en compte des enjeux environnementaux, ... [Lire la suite du communiqué de presse](#)